



ASSOCIATION LES JOYEUX MIRAUDS

6 RÉSIDENCE ÉTIENNE AJDU
APPT. 1621
92220 Bagneux
Tel : 06 12 90 31 05
E-mail : lesjoyeuxmirauds@gmail.com
Site Internet : www.lesjoyeuxmirauds.fr

Bagneux, le 20 avril 2019

Mesdames, Messieurs,
Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

Bonjour,

Fort de son succès l'an dernier avec son séjour à thème autour du chant chapoté par Jean-Claude, Pascal ROGER pour l'Association Les Joyeux Mirauds réitère l'expérience en vous proposant cette année une manifestation à thème autour du cinéma du 13 au 27 juillet 2019 sur Paris et sa région.

Faites votre cinéma !

Faire un film est affaire de transmettre des émotions, des sentiments personnels, en racontant une histoire qui va toucher un spectateur. Par conséquent, tout le monde est capable d'écrire et de mettre en scène un film.

Dans un cadre paisible et entouré par deux professionnels du cinéma « Çağla ZENCIRCI et Guillaume GIOVANETTI », nous prendrons d'abord le temps, dans une atmosphère détendue et ludique, de voir avec vous comment un aveugle ou un malvoyant est en mesure de s'approprier le médium du cinéma. Puis nous avons à cœur de vous laisser exprimer vos sentiments personnels, vos envies, vos idées le plus librement possible, et de nous lancer avec enthousiasme dans leur transformation en un scénario de court-métrage, qui vous correspondra à vous tel que vous êtes ! Tout vous sera permis dans ce que vous voulez raconter, message politique, histoire intimiste, comédie, drame, etc. Mais comme l'idée sera de réaliser le film ensuite, le mot d'ordre restera la simplicité. Rien de pire qu'un scénario qui n'est pas devenu un film !

Ce séjour se déroulera en deux étapes complémentaires l'une de l'autre, ce qui ne nous permet pas de dissocier les deux semaines qui constitueront cette manifestation.

La semaine du 13 au 19 juillet, sera consacré à la présentation du projet, à la discussion de vos choix de films, de l'apprentissage et à l'écriture des scénarios individuels. **(Veillez prévoir à cet effet de quoi écrire. Ordinateur avec oreillette, stylo avec papier, bloc-notes braille, Perkins ou tablette.)**

La seconde semaine du 21 au 26 sera consacrée au tournage de votre court-métrage.

Vous aurez des temps libres durant lesquels vous pourrez participer aux visites touristiques qui vous seront proposées et organisées par l'Association. Il vous sera également possible de vous adonner à du shopping ou autres mais dans ce cas seulement, il vous sera demandé de prévoir vous-même votre accompagnement individualisé.

C'est à la Résidence de l'AVH au 64 rue Petit 75019 que vous poserez vos valises pour ces deux semaines de stage cinématographique. Vous serez hébergés en studios à deux ou en individuelle en pension complète équipées de sanitaires complets. Ils sont tous équipés de la télévision, d'un réfrigérateur pour les singles et pour les studios doubles avec deux lits, d'une kitchenette avec un four à micro-ondes, cafetière, bouilloire, évier avec 2 plaques de cuisson et réfrigérateur.
Une solution wifi pourra vous être proposé.

- ❖ Les lits seront faits à votre arrivée ;
- ❖ Linges de toilettes fournies ;
- ❖ Changement de la literie, des serviettes de toilette et ménage effectués une fois par semaine ;
- ❖ Le ménage quotidien sera assuré par vos soins le reste du temps ;
- ❖ La salle à votre disposition pour vous réunir si besoin en dehors des ateliers de cinéma ;
- ❖ Tous les repas servis à l'assiette y compris le petit déjeuner ;
- ❖ Un verre de vin ou de bière par repas et pour les jus de fruit, cidre , Badoit, coca... possibilité d'en redemander ;
- ❖ Un café ou thé ou encore tisane en fin de repas.

Voici le programme de votre séjour :

« Les activités hors ateliers cinéma vous seront proposés ultérieurement. »

Atelier Cinématographique avec l'Association Les Joyeux Mirauds pour la réalisation de courts-métrages.

Samedi 13 Juillet 2019 :

Arrivée des participants en fin d'après-midi. Nous vous conseillons d'arriver avant 19h à la résidence. N'hésitez pas à faire appel à Accès plus ou aux divers services d'assistances pour vous conduire à votre taxi en sortie de gare ou d'aéroport. Si vous souhaitez en réserver un à l'avance, vous pouvez ouvrir au préalable un dossier personnel auprès de G7 Access au 01 47 39 00 91 ou communiquer à l'opératrice l'identifiant de l'Association Les Joyeux Mirauds : hx4278. **« Attention, la course n'est pas prise en charge par l'Association. Ce qui veut dire que vous devrez la régler auprès du chauffeur de votre taxi par carte bancaire ou espèces. »**

Vers 20h, vous prendrez au sein de la résidence un bon repas avant une nuit bien méritée.

Dimanche 14 Juillet 2019 :

10h : Introduction de l'atelier par Çağla Zencirci et Guillaume Giovanetti ;

Discussion sur les sujets de film proposés par les participants.

12h30 : Déjeuner ;

14h : Atelier sur les bases d'écriture de scénario.

Qu'est-ce que c'est qu'un synopsis ? D'où viennent les idées, et comment les scénarise-t-on ? Quelles sont les techniques de base en vue de la scénarisation d'un projet ?

17 : Fin de l'atelier et temps libre jusqu'au dîner.

Lundi 15 Juillet 2019 :

9h30 : Discussion commune de recentrage des idées, de premières formulations des synopsis de chacun ;

Discussion d'initiation à ce qu'est une image de film (cadrage, composition, mouvement, etc.) et de comment l'exprimer par le biais de mots.

12h30 : Déjeuner ;

14h : Discussions individuelles sur chacun des projets. (30mn par participants) ;

17h : Fin de l'atelier et temps libre jusqu'au dîner.

Mardi 16 Juillet 2019 :

Matinée libre ;

12h30 : Déjeuner ;

14h00 : Atelier sur le découpage en scène. Ecriture et découpage en scène des scénarios ;

17h : Fin de l'atelier et temps libre jusqu'au dîner.

Mercredi 17 Juillet 2019 :

9h30 : Atelier sur le casting des acteurs et repérages des lieux de tournage ;

12h30 : Déjeuner ;

14h : Après-midi libre.

Jeudi 18 Juillet 2019 :

9h30 : Atelier de mise en scène ;

Comment exprime-t-on une idée par le biais de l'image et du son ? Présentation du matériel de tournage.

12h30 : Déjeuner ;

14h : Discussions individuelles avec chacun des participants si besoin est (30 mn par participant). Temps libre pour les autres.

18h : Fin de l'atelier.

Vendredi 19 Juillet 2019 :

9h30 : Décisions finales sur le casting, des équipes et des lieux de tournages ;

12h30 : Déjeuner ;

14h : Si besoin : suite des décisions finales du casting, des équipes et des lieux de tournages pour chacun des projets. Sinon après-midi libre ;

17h : Fin de l'atelier et temps libre jusqu'au dîner.

Samedi 20 Juillet 2019 :

Journée libre.

Dimanche 21 Juillet 2019 :

9h : Tournage du premier film ;

Les horaires de tournage et la feuille de route seront décidés avec le participant 1 et avec les autres participants impliqués sur son film.

Les autres participants non impliqués auront du temps libre.

Lundi 22 Juillet 2019 :

9h : Tournage du deuxième film ;

Les horaires de tournage et la feuille de route seront décidés avec le participant 2 et avec les autres participants impliqués sur son film.

Les autres participants non impliqués auront du temps libre.

Mardi 23 Juillet 2019 :

9h : Tournage du troisième film ;

Les horaires de tournage et la feuille de route seront décidés avec le participant 3 et avec les autres participants impliqués sur son film.

Les autres participants non impliqués auront du temps libre.

Mercredi 24 Juillet 2019 :

9h : Tournage du quatrième film ;

Les horaires de tournage et la feuille de route seront décidés avec le participant 4 et avec les autres participants impliqués sur son film.

Les autres participants non impliqués auront du temps libre.

Jeudi 25 Juillet 2019 :

Tournage du cinquième film ;

Les horaires de tournage et la feuille de route seront décidés avec le participant 5 et avec les autres participants impliqués sur son film.

Les autres participants non impliqués auront du temps libre.

Vendredi 26 Juillet 2019 :

Tournage du sixième film ;

Les horaires de tournage et la feuille de route seront décidés avec le participant 6 et avec les autres participants impliqués sur son film.

Les autres participants non impliqués auront du temps libre.

Samedi 27 Juillet 2019 :

Fin du séjour et départ des participants. Sachant que le petit déjeuner est servi à partir de 7h15, à vous de prévoir votre départ lorsque vous le souhaitez. La chambre doit-être restituée à 10h.

Ce programme a été établi de manière à vous donner un premier aperçu de l'agencement des ateliers. Sachez que bien sûr rien n'est gravé dans le marbre et qu'il est susceptible de subir de légères modifications

selon l'avancement des travaux entrepris, des conditions climatiques et autres circonstances indépendantes de la volonté de l'Association Les Joyeux Mirauds.

Grâce au soutien financier de la région d'Île de France, nous avons pu mettre en place ce séjour à thème autour du cinéma à un tarif très abordable.

Le tarif de ce séjour est de :

995,00€ pour les deux semaines que ce soient pour les personnes déficientes visuelles et les accompagnateurs valides. En effet, seuls l'hébergement et une partie des repas sont englobés dans ce montant. Par ailleurs, les accompagnateurs « encadrants » ne seront pas énormément sollicités durant ce séjour.

Un supplément de 170,00€ pour les deux semaines sera demandé pour les personnes désireuses d'une chambre individuelle en nombre limité qui seront attribuées aux premiers demandeurs.

Pour les personnes résidant dans la région, des tarifs seront appliqués en fonction des repas et activités choisies.

Ce tarif comprend :

- L'hébergement en pension complète à la résidence de l'AVH du dîner du 13 juillet au petit déjeuner du 27 juillet 2019 ;
- Les boissons comprises à chaque repas à raison d'un verre de vin, bière, et pour les jus de fruit, cidre, Badoit, coca... possibilité d'en redemander et un café ou thé ou encore tisane en fin de repas ;
- Tous les ateliers liés à l'écriture de votre scénario et à sa réalisation en image ;
- Les activités prévues au programme ;
- Les divers déplacements prévus au programme du 14 au 26 juillet 2019.

Ce tarif ne comprend pas :

- Le mode d'acheminement aller-retour de votre domicile à la résidence de l'AVH quel qu'il soit ;
- Le supplément de 170,00€ pour les deux semaines concernant la chambre individuelle ;
- Les dépenses personnelles ;
- Les frais de taxi entre la gare SNCF Parisienne / l'aéroport A/R à la résidence de l'AVH et autres déplacements personnels durant le séjour ;

Pour des questions logistiques, la date limite d'inscription est fixée au 1^{er} juin 2019. Néanmoins, compte tenu du succès de nos activités, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre le dernier moment et de réserver votre place le plus rapidement possible en remplissant le formulaire d'inscription en ligne selon votre situation à l'adresse <https://lesjoyeuxmirauds.fr/acces-aux-formulaires-dinscriptions/> ou en nous retournant une version papier dûment rempli daté et signé et en nous versant un acompte de 30 % de la totalité de votre séjour, ce qui vous permettra d'étaler le paiement de celui-ci en plusieurs fois. Le solde doit être impérativement réglé avant le 8 juillet 2019 dernier délai. Vous pouvez payer par chèque libellé à l'ordre des Joyeux Mirauds et à envoyer à l'adresse mentionnée en en-tête, par virement bancaire dont les coordonnées vous seront communiquées sur simple demande.

Pour tout virement bancaire, merci de bien vouloir nous faire parvenir par courriel ou par la poste une copie de l'ordre de virement dès l'exécution de ce dernier.

Le paiement par chèques vacances est possible, toutefois, seules les activités / manifestations peuvent être réglées par ce moyen de paiement.

Remarque : En cas d'un nombre insuffisant de participants pour la manifestation susmentionnée dans ce document, l'Association Les Joyeux Mirauds se donne le droit après le 1^{er} juin d'annuler ce séjour sans préavis. L'ensemble des participants en sera immédiatement informés et remboursés intégralement.

En cas d'annulation de votre participation à cette manifestation organisée par Les joyeux Mirauds, seules les conditions notifiées dans le paragraphe (D : Retenue financière) du règlement intérieur de l'Association seront prises en compte. En plus de l'assurance actuellement en vigueur qui couvre tous les adhérents durant les activités / manifestations, l'Association Les Joyeux Mirauds souscrit une assurance complémentaire d'annulation et multirisques uniquement pour celles hors de la France Métropolitaine. Il est donc conseillé à chaque participant d'en souscrire une en complément pour chacune des activités / manifestations que l'Association organise sur notre territoire.

Échéancier d'annulation pour tout le monde

- De 60 à 31 jours du départ 20% du tarif total ;
- De 30 à 21 jours du départ 50% du tarif total ;
- De 20 à 7 jours du départ 80% du tarif total ;
- À moins de 7 jours du départ 100% du tarif total.

Si toutefois vous n'êtes pas encore adhérent à l'Association Les Joyeux Mirauds, vous devrez verser une cotisation qui sera valable pour 2019 d'un montant minimum de 30,00€ afin de participer à cette manifestation. Celle-ci vous permet de bénéficier d'une assurance dans le cadre de nos activités et d'une assistance en cas de rapatriement. Pour ce faire, il est impératif que vous remplissiez la rubrique ADHÉSION du formulaire d'inscription décrit ci-dessus.

En cas d'oublie, vous pouvez soit le remplir en ligne à l'adresse <https://lesjoyeuxmirauds.fr/bulletin-dadhesion/> ou le télécharger sur notre site internet www.lesjoyeuxmirauds.fr soit nous le demander afin que nous vous l'envoyions.

Pour participer à toutes les activités / manifestations de l'Association Les Joyeux Mirauds, il convient d'être âgé de dix-huit ans révolus et pour chaque participant, être obligatoirement autonome pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne : se lever, se coucher, se laver, se vêtir, se nourrir et en capacité physique de participer aux activités. Sachant que l'Association ne dispose pas des structures adaptées pour accueillir les handicaps autres que la déficience visuelle, il nous est difficile de prendre en charge les handicaps moteurs, psychiques, intellectuels, surdité profonde « communiquant par la Langue des Signes » et autres nécessitant l'aide permanente d'une tierce personne / auxiliaires de vie. Pour les personnes ayant ces types de handicaps mais ne nécessitant pas l'assistance de ces professionnels, seule la décision en revient au comité de l'Association de les prendre ou non après un entretien préalable.

Aussi, nous vous demandons de nous faire parvenir un certificat médical daté de moins de deux semaines avant le commencement du séjour attestant de votre bonne santé, de votre aptitude à vivre en collectivité, à participer aux activités touristiques en plein air, à prendre votre traitement seul si nécessaire en cas de maladies virales par exemple... Toutefois, nous avons constaté que certaine personne surestime leur capacité à se mouvoir. Soyez conscient que vos difficultés dans vos déplacements peuvent pénaliser les autres participants qui n'ont surtout pas à pâtir de votre décision irréfléchie. Attention, les régimes ou intolérances alimentaires doivent y figurer également. Si le document requis n'est pas fourni, seule votre responsabilité pourra être mise en cause en cas de problèmes médicaux éventuels qu'ils soient alimentaires ou lors des activités extérieurs.

NOTA : Pour des questions de responsabilités et parce qu'il ne nous est plus possible d'administrer quel que soit le médicament, il vous est fortement conseillé de mettre dans vos bagages un nécessaire de pharmacie : (Maux de transports, anti inflammatoire, anti diarrhées, anti vomissements, désinfectants, pansements, bandages, de quoi traiter les ampoules et de quoi lutter contre le soleil ETC.).
Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez être autonomes pour gérer votre traitement médical. Dans le cas contraire, l'Association Les Joyeux Mirauds ne prend pas en charge la distribution de médicament et de ce fait, seuls des professionnels de santé peuvent accomplir ces actes médicaux. Vous devrez vous acquitter de leurs honoraires entièrement à votre charge. Dans ce cas, n'oubliez pas les documents s'y afférant. « Carte vitale, prescription médicale ETC. ». L'organisation de vos soins étant totalement sous votre responsabilité, merci d'informer l'organisateur de votre manifestation des horaires de passages des professionnels de santé.

Pour un meilleur confort d'écoute lors des visites proposées, l'Association mets à votre disposition gratuitement un audiophone. (Seule une caution de 100,00€ par chèque bien séparée du règlement de votre séjour vous sera demandée et rendue à la restitution de l'appareil en bon état).

Petite précision : ce dispositif est très fortement recommandé aux accompagnateurs comme aux personnes déficientes visuelles. Pour votre confort personnel et aussi pour une question d'hygiène, il vous est conseillé vivement de venir avec votre propre oreillette. Dans le cas contraire, il vous sera possible d'en acheter une au prix de 10,00€ auprès de l'Association.

Ce dispositif est compatible avec la boucle à induction pour les appareils auditifs.

Pour plus d'informations, merci de nous contacter au 06 12 90 31 05 ou par e-mail : lesjoyeuxmirauds@gmail.com

Pour pouvoir organiser au mieux nos activités et pour vous assurer un niveau de sécurité et de confort optimal durant tous vos déplacements, ne perdez pas à l'esprit que nous avons besoin de personnes valides. Merci à tous de contribuer activement à la recherche de personnes sympas pour vous accompagner et surtout désireuses de lier l'utile à l'agréable en passant d'excellents séjours avec un public autre de ce qu'ils côtoient habituellement, car il vous faut bien savoir que si vous n'avez pas d'accompagnateurs pour ces vacances, cette manifestation ne pourra avoir lieu ! Cette tâche est bien l'affaire de nous tous et toutes adhérents des Joyeux Mirauds. Aucune expérience dans le domaine du handicap visuel n'est demandée. Seuls, altruisme, esprit d'initiative et bonne humeur sont les qualités requises. Par ailleurs, afin de faciliter le trajet de vos accompagnateurs, il vous est demandé de prendre systématiquement un billet guide SNCF pour une personne voyante et non pour un déficient visuel. Nous insistons très lourdement sur ce fait car le voyage en train étant relativement coûteux pour certain de nos actuels ou futurs accompagnateurs, il est plus agréable et surtout utile pour vous de voyager en compagnie d'une personne voyante. Si le billet guide n'est pas utilisé, vous pouvez être remboursés sans aucune retenue financière de la SNCF. Dans ce cas, les organisateurs des manifestations vous avertissent quelques jours auparavant de façon à ce que vous puissiez effectuer cette démarche. Le billet guide utilisé par un accompagnateur venant à cette manifestation sera pris en charge par l'Association Les Joyeux Mirauds.

Chaque personne est responsable de ses bagages et doit impérativement être en mesure de les gérer quels que soient leurs poids. Merci donc de bien vouloir les étiqueter très lisiblement avec nom, prénom et numéro de téléphone afin de faciliter la distribution et surtout si l'impensable venait à se produire pour que nous puissions réagir rapidement avec les indications que vous aurez bien voulu notifier sur les étiquettes. Nous vous rappelons que pour tous voyages en train, l'étiquetage de tous les bagages est maintenant obligatoire !

Les chiens-guides seront bien entendu admis dans la mesure où les personnes non-voyantes maîtrisent parfaitement leur compagnon. Une parfaite autonomie avec son chien-guide est donc très fortement souhaitée afin de ne pas risquer de mettre sa propre vie en danger, et encore moins celles des autres, ce qui est passible de poursuites judiciaires. L'association ne peut, en effet, être tenue responsable de telles imprudences. Par ailleurs, merci de veiller à ce que votre chien-guide d'aveugle soit bien couvert par votre assurance responsabilité civile quant à d'éventuels dommages qu'il pourrait provoquer.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour vivre cette nouvelle aventure cinématographique avec Les Joyeux Mirauds !!

Bien amicalement,

Le Comité des Joyeux Mirauds
Margareth, Sandra, Pierre, Jean-Claude et Pascal

L'association a pour objectif de lutter contre l'isolement des personnes en situation d'handicap visuel en leurs proposant des activités culturelles et de loisirs, ceci dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage ; cependant, elles se doivent d'être autonomes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et en capacité de participer aux activités.

Numéro Siret : 501 295 190 000 26

Agrément V.A.O. 2015365-0002

LES JOYEUX MIRAUDS, Association loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général en janvier 2008.